

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. CHEYSSON

La question de la population en France et à l'étranger

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 435-457

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__435_0

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER (1).

Il n'est pas en économie sociale de question plus importante que celle de la population. Elle réagit par quelque côté sur tous les intérêts vitaux de la société ; elle touche à l'armée, à son recrutement et, par là, à la grandeur et à la sécurité nationales ; elle touche au régime de l'agriculture et de l'industrie, au bien-être des ouvriers, au taux des salaires, à l'équilibre entre la production et la consommation ; elle touche à la stabilité politique, à la prospérité commerciale, à l'émigration intérieure et extérieure, à la colonisation et au rayonnement de la mère-patrie ; elle touche à la constitution même de la famille, à la moralité publique ; en un mot, à tous les problèmes dont se préoccupent le moraliste, le philosophe et l'homme d'État. Rien ne lui échappe et tout vient y retentir.

Bien que souvent traitée, une telle question n'est jamais épuisée et reste constamment à l'ordre du jour. Elle mérite d'autant plus d'être incessamment agitée que la situation, déjà signalée aux méditations, pour ne pas dire aux inquiétudes de l'opinion publique, est loin de s'améliorer. Le mal fait au contraire des progrès rapides. Ce nous est donc un devoir de le dénoncer sans relâche à l'attention des hommes de bonne volonté. Il y va de la grandeur de notre pays : fut-il jamais terrain plus propice pour s'entendre et se donner la main, sans acception de religions ni de partis ?

Dans l'étude que je vais entreprendre, je me placerai, non pas au point de vue des causes et des remèdes, mais principalement à celui des faits, et pour ne pas alourdir cet exposé par l'abus des chiffres, j'y substituerai autant que possible leur traduction graphique, sous forme de « diagrammes », qui parlent plus clairement aux yeux et à l'esprit (2).

I. — ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DE 1806 A 1881.

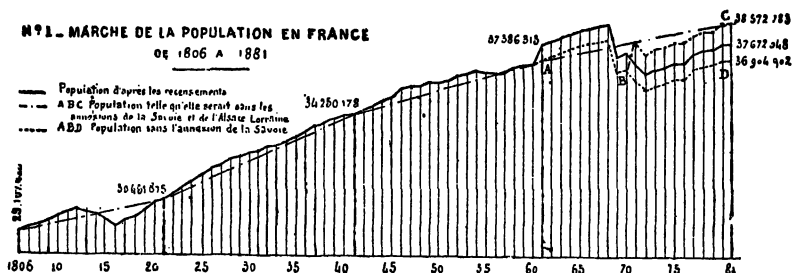
Si l'on examine, sur le diagramme placé en tête de la page suivante, la marche de la population française depuis l'origine des recensements jusqu'à nos jours, on constate qu'elle est passée de 29,107,425 habitants en 1806, à 37,672,048 en 1881 (3). C'est un accroissement moyen annuel de 38 pour 10,000 habitants. Mais son allure va toujours en se ralentissant, puisqu'en prenant les trois dernières

(1) Rapport fait à la Société d'économie sociale dans la séance du 20 mai 1883.

(2) Qu'il me soit permis de renouveler ici mes remerciements à mes honorables collègues, MM. Levasseur et Lafabrigue, pour la libéralité avec laquelle ils ont mis à ma disposition leurs beaux diagrammes muraux sur la population.

(3) En calculant l'effectif de la population, tel qu'il eût été sans les annexions et les pertes de territoire, on trouve pour 1881 le chiffre de 38,572,783. C'est sur les chiffres ainsi rectifiés qu'ont été établis, par le calcul logarithmique, les taux d'accroissement indiqués dans le texte.

périodes de vingt années, on trouve que cette progression est tombée de 59 à 34, puis enfin à 26, de 1861 à 1881 (1).



A ce dernier taux, le doublement de notre population ne s'effectuerait qu'en 271 ans.

Un pareil résultat prend tout sa gravité, si on le compare à celui qui caractérise les autres peuples. Ces sortes de questions, en effet, se jugent surtout par des rapprochements internationaux. Si, malgré sa marche très lente, un pays va plus vite que ses voisins, il prend à la longue de l'avance sur eux. Mais nous ne pouvons malheureusement pas opposer cette consolation à la lenteur de notre accroissement.

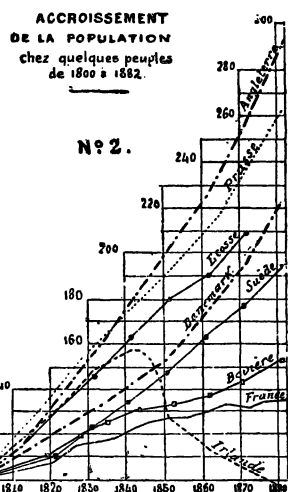
Ce qui résulte du diagramme ci-contre, qui figure les allures de la population pour divers pays (1).

Seule l'Irlande est placée au-dessous de nous. Pendant ce temps, l'Allemagne croît avec une extrême rapidité et justifie le mot de Tacite : *Germania, officina gentium*. Sur un territoire égal au nôtre, elle compte une population de 45 millions d'habitants qui, malgré l'émigration, double presque en 50 ans.

Les États-Unis marchent plus vite encore, leur mouvement propre étant accéléré par un afflux extraordinaire d'émigration qui déverse sur ces pays neufs le trop-plein de la vieille Europe.

On comprend que notre stationnement relatif, en face de rivaux qui progressent, équivaut à un véritable recul. Cet effet est d'autant plus sensible que l'ancien équilibre européen se transforme peu à peu et que de nouveaux peuples sont successivement admis dans le concert des grandes puissances.

Sous Louis XIV, vers 1700, l'empire de Charles-Quint était démembré, et l'Espagne reléguée à un rang effacé ; la monarchie française, avec ses 19 millions d'habitants, figurait pour plus des $\frac{2}{3}$ (38 p. 100) dans les populations des trois grandes puissances européennes (France, Angleterre, Confédération germanique).



(1) La courbe en traits pleins représente les recensements officiels, et, pour les années intermédiaires, les chiffres déduits du mouvement de l'état civil. Afin de faire apprécier le véritable accroissement de la population, en dehors de l'influence des variations du territoire, on a tracé en traits pointillés la courbe qui rectifie ces recensements, comme il est dit à la note précédente, eu égard à l'annexion de Nice et de la Savoie en 1862, et à la perte de l'Alsace-Lorraine en 1871.

En 1789, bien que la France se fût annexé l'Alsace et la Lorraine, et que sa population se fût augmentée de 7 millions d'habitants depuis le commencement du siècle, sa situation relative avait baissé. En effet, les autres États s'étaient accrus de leur côté ; la Russie entra en scène avec ses 25 millions d'habitants, et la France ne représentait plus alors que 27 p. 100 de la population des quatre grandes puissances.

En 1815, après la Révolution et les guerres de l'Empire, la Prusse est admise dans le concert européen, et la part de la France se réduit à 20 p. 100.

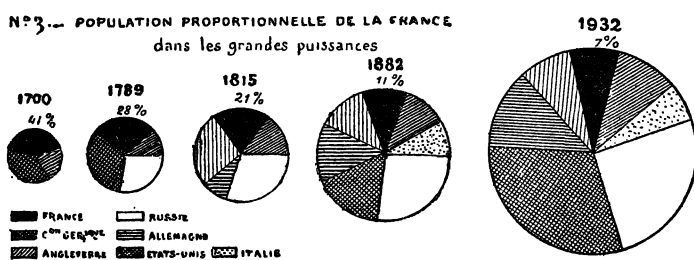
En 1877, l'avènement de l'Italie porte à six le nombre des grandes puissances et ramène à 14 p. 100 ou à $\frac{1}{7}$, environ la proportion pour laquelle notre pays figure dans leur population totale.

Mais, dans ce bilan international, on n'a pas le droit de négliger les États-Unis, que rapproche de nous chaque progrès dans les moyens de communication, et que leur prodigieux développement agricole et industriel appelle à intervenir de plus en plus, sinon dans la politique européenne, au moins dans les problèmes économiques qui s'agitent sur nos vieux continents.

En faisant entrer les États-Unis en ligne de compte, la part proportionnelle de la France tombe à 11 p. 100 par rapport aux populations de 1882.

Ce n'est pas tout : quelque pénible que cet aveu soit pour notre patriotisme, il faut reconnaître que, déjà si fâcheuse, cette situation ne peut qu'empirer avec le temps, si notre population ne modifie pas son allure actuelle.

Pour s'en convaincre, il suffit de se porter, par la pensée, à un demi-siècle en avant (un jour pour la vie d'un peuple!), dans l'hypothèse que, pendant cette période de cinquante ans, l'accroissement des populations en présence suivrait la même loi qu'aujourd'hui, et que la carte de l'Europe ne subirait pas de nouveaux remaniements. Dans ce cas, notre pays ne figurerait plus au total que pour 7 p. 100. En deux siècles, sa population relative serait tombée du tiers au quinzième (1), comme on le voit sur le diagramme ci-après, où l'on a figuré par des cercles et des secteurs proportionnels les fluctuations qui viennent d'être décrites.

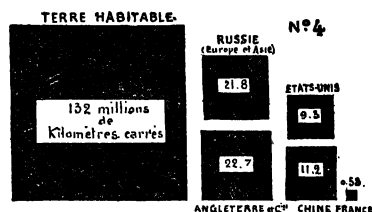


Si l'on avait égard aux colonies anglaises, à la Russie d'Asie, à la Chine, avec laquelle l'Europe doit s'attendre à compter quelque jour, notre situation serait encore plus amoindrie.

Nous assistons, en effet, aux débuts d'un mouvement déjà très significatif, mais auquel les progrès des transports impriment chaque jour sous nos yeux une impul-

(1) J'emprunte cette hypothèse du calcul en 1932 à un vigoureux travail de M. Charles Richet, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre : *L'Accroissement de la population française*, numéros des 15 avril et 1^{er} juin 1882.

sion plus accélérée : c'est la diffusion de l'espèce humaine à la surface du globe. Les pays trop denses envoient leurs essaims dans les pays neufs. A la longue, l'équilibre doit tendre à s'établir ; ce n'est qu'une affaire de temps. Le jour où les populations auraient fini par acquérir partout la même densité, ce seraient les territoires qui entreraient seuls dans la balance. Le diagramme ci-contre est établi dans cette hypothèse, et figure à la même échelle l'étendue de la terre habitable, celle des quatre grands empires (Angleterre, États-Unis, Chine, Russie), et celle de la France.



Ce diagramme est tristement instructif, et nous commande une politique coloniale, qui, sans aventures, mais avec un esprit inflexible de suite, nous permette de nous tailler notre part légitime dans les espaces encore vacants. Poussés par une sorte d'instinct confus, les différents pays se hâtent à l'envi de mettre la main sur ces territoires inoccupés. Ils réalisent ainsi un avantage immédiat, celui de les soustraire à leurs rivaux, sauf à en tirer plus tard pour eux-mêmes des éléments de richesse et d'influence internationale. La France, qui a de si glorieuses traditions de colonisation et qui n'a qu'à se souvenir de son passé, ne peut pas rester inactive au milieu de ce mouvement général.

En résumé, la lenteur de notre accroissement contraste péniblement avec la marche ascensionnelle des autres peuples. Or, comme l'a dit très justement M. Paul Leroy-Beaulieu, « c'est toujours par voie de comparaison que se classent les nations dans le monde. Quand l'une d'elles grandit plus rapidement qu'une autre, quels que soient les progrès de cette dernière, celle-ci déchoit relativement, et il est impossible à ceux qui lui appartiennent de ne pas éprouver quelque tristesse devant cette sorte de déchéance. »

Cette tristesse nous impose le devoir de creuser le problème, d'en analyser les détails, et d'étudier les divers facteurs qui concourent à ce phénomène si complexe de la population.

II. — COMPOSITION DE LA POPULATION PAR AGES.

Si l'on classe la population en couches de même âge et si l'on superpose ces couches par âges croissants, on obtient une pyramide, dont les enfants forment la base, et les vieillards, le sommet.

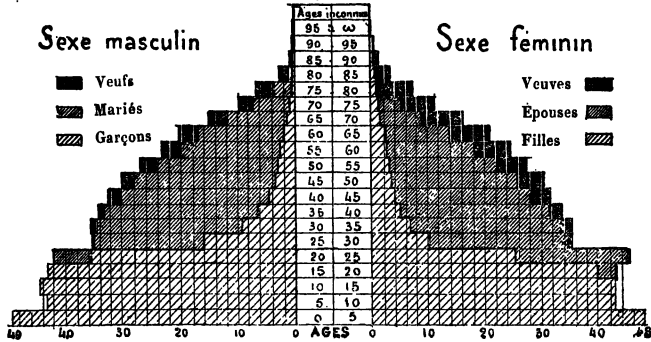
Les proportions et les contours de cette pyramide livrent à ceux qui l'étudient les révélations les plus instructives sur la composition d'une population donnée. Ce travail étant dressé pour diverses périodes de la vie d'un même peuple, et au même instant pour divers peuples, le rapprochement de ces pyramides donne lieu aux comparaisons du plus haut intérêt.

Pour la France, cette étude établit que, de 1789 à l'époque actuelle, notre pyramide s'est sensiblement rétrécie du pied, en même temps qu'elle s'élargissait des flancs : ce qui signifie qu'il y a un siècle la France comptait proportionnellement plus d'enfants et moins d'adultes.

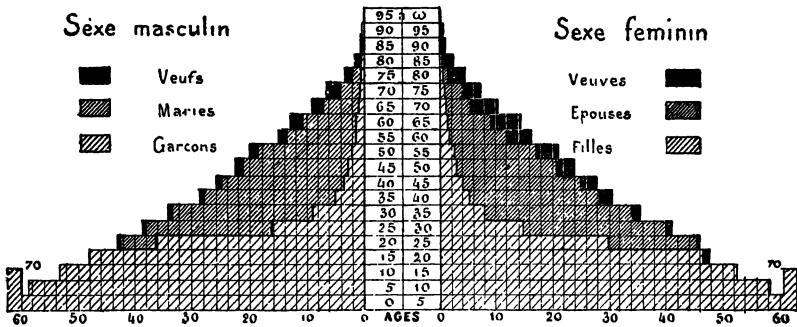
Cette absence relative d'enfants est la caractéristique actuelle de la population française. Tandis que notre effectif au-dessous de 15 ans n'est que les 27 p. 100 du total, il atteint 34 p. 100 en Allemagne, 36 p. 100 en Suède et en Angleterre.

Pour bien apprécier la conformation spéciale de cette pyramide française, je la donne ci-dessous, avec celle de la Grande-Bretagne. Pendant que la première a une base étranglée, les flancs rebondis, et des soubresauts dans ses contours, la pyramide anglaise présente un large empâtement, une décroissance continue, un profil régulier, en un mot, tous les caractères extérieurs d'une population bien assise et en équilibre.

N° 5. — POPULATION FRANÇAISE PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR ÉTAT CIVIL EN 1876.



N° 6. — POPULATION ANGLAISE PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR ÉTAT CIVIL EN 1871

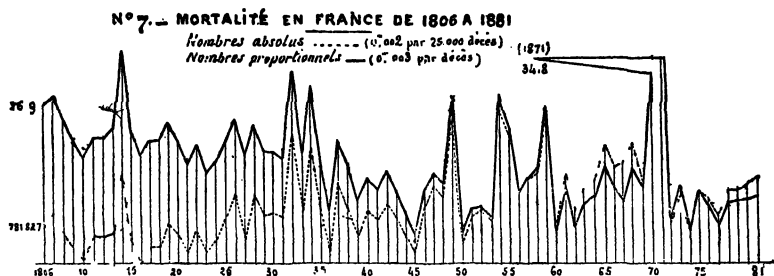


A des degrés divers, la comparaison avec les autres pays nous conduirait à des constatations analogues.

Entrons plus avant dans le mécanisme du mouvement de la population, et pour découvrir les causes de notre stagnation actuelle, prenons un à un chacun des trois grands facteurs qui peuvent la régir : la mort, le mariage, la naissance.

III. — DÉCÈS.

Le diagramme suivant donne la mortalité en France depuis le commencement de ce siècle et l'exprime par deux courbes, l'une correspondant aux chiffres absolus, l'autre aux chiffres proportionnels par 1,000 habitants.



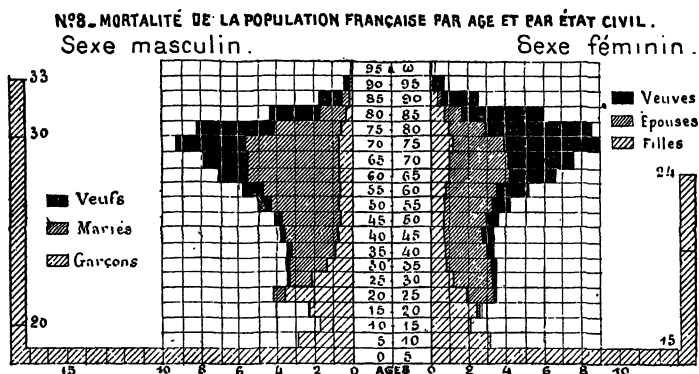
Je dois résister à l'attrait de commenter ici ce dessin où viennent se peindre toutes les circonstances heureuses ou funestes de notre histoire : les récoltes abondantes et les périodes de paix et de prospérité, aussi bien que les choléras, les disettes, les guerres. Ne voulant pas me laisser entraîner hors de mon sujet par des digressions, je signale seulement l'extrême mortalité qui a sévi en 1870 et en 1871, et qui a causé pour ces deux années 2,317,919 décès, c'est-à-dire environ 600,000 de plus que le contingent de deux années normales. Tel est le tribut prélevé sur nous par la guerre, sans parler des autres, et nous en retrouverons tout à l'heure l'influence à propos des mariages et de la natalité.

Notons encore ce curieux phénomène que nous révèle notre diagramme : c'est qu'après chacun de ses accroissements brusques et accidentels, la mortalité retombe au-dessous de son niveau moyen. Chaque pic est suivi d'une vallée. On dirait qu'une sorte de réaction succède à la crise et que l'équilibre, violemment troublé, ne se rétablit, comme celui de l'Océan soulevé par la tempête, qu'après certaines oscillations, qui ressemblent à des vagues démographiques.

Notre mortalité générale n'a rien d'alarmant, puisqu'elle est d'environ 23 à 24 décès par 1,000 habitants, c'est-à-dire un peu inférieure à la moyenne générale (26) pour les pays civilisés. Dans les pays slaves, tels que la Russie, la Hongrie, la Serbie, elle atteint 32 à 42 ; elle descend, pour les États scandinaves, entre 19 et 17.

Cette situation relativement favorable s'explique en partie par la faible proportion de nos enfants. Comme ce sont eux qui fournissent le plus fort contingent à la mortalité, notre population plus riche en adultes doit compter proportionnellement moins de décès.

Le diagramme ci-après va nous permettre d'aller plus loin et de décomposer cette mortalité par sexe, par âge et par état civil.

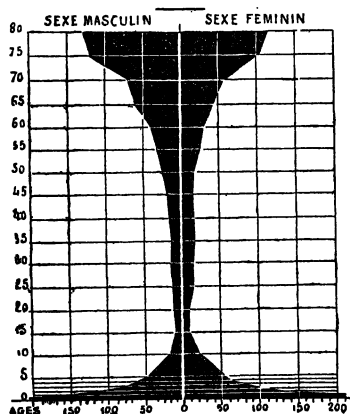


Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'énorme mortalité du premier âge. Nous allons y revenir bientôt.

Pour les hommes, le taux de la mortalité par âge varie considérablement suivant l'état civil. Ainsi, entre 20 et 25 ans, il est égal à 9 pour les époux, à 13 pour les garçons, à 50 pour les veufs. A cet âge, les veufs meurent donc proportionnellement 5 à 6 fois plus que les hommes mariés, et 4 fois plus que les célibataires.

Avec des écarts moindres, ces mêmes particularités se retrouvent aux autres âges ; elles expliquent l'ardeur des veufs pour le convol, et doivent donner fortement à réfléchir aux célibataires endurcis.

N°9. MORTALITÉ ITALIENNE, PAR ÂGE.



Le diagramme qui précède représente la mortalité des diverses couches, rapportée à 1,000 habitants ou à la population totale. Si l'on veut, au contraire, connaître les chances de mortalité pour chaque âge, il faut rapporter la mortalité absolue de ces couches à leur population respective. C'est ainsi que le diagramme ci-contre exprime la mortalité italienne rapportée aux survivants de chaque âge.

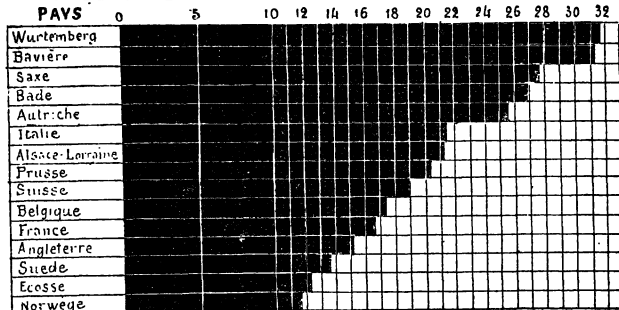
Il présente l'aspect d'une sorte de flûte à champagne, ayant large base et large sommet : ce qui veut dire que, là comme ailleurs, les extrêmes se touchent, et que, enfants et vieillards, paient un large tribut à la mort.

J'ai réservé tout à l'heure la mortalité de la première enfance. Est-ce par là que s'écoule notre sève ?

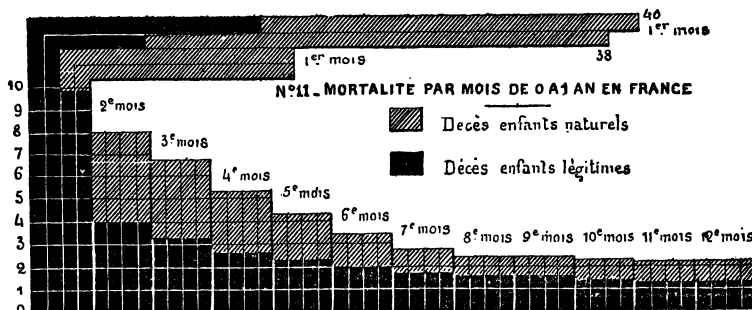
Le diagramme suivant nous permet de répondre négativement à cette question et nous montre que, si la mortalité de nos enfants est considérable dans la première année de leur âge, elle ne l'est pas plus que

pour la plupart des autres pays.

N°10. MORTALITÉ DE 0 À 1 AN DANS LES DIVERS PAYS.



Grâce à cet autre diagramme, nous pouvons étudier mois par mois la mortalité de la première année en France, et mesurer l'aggravation que lui imprime l'illégitimité.



Pendant que sur 1,000 de ces petits êtres âgés de moins d'un an, il meurt 155 enfants légitimes, il meurt 301 enfants naturels, soit exactement le double.

Si la mortalité des enfants naturels était la même que celle des enfants légitimes, on sauverait tous les ans près de 10,000 vies humaines.

C'est là une grave considération à l'appui de l'excellent projet de loi dû à l'initiative de MM. Béranger, Foucher de Careil et Schœlcher, sur la réforme de l'article 340 du Code civil et sur la recherche de la paternité. Qu'il me soit permis, en passant, de rendre hommage à cette initiative qui rencontre aujourd'hui les plus sympathiques échos dans l'opinion publique, et de faire des vœux pour son prochain succès (1).

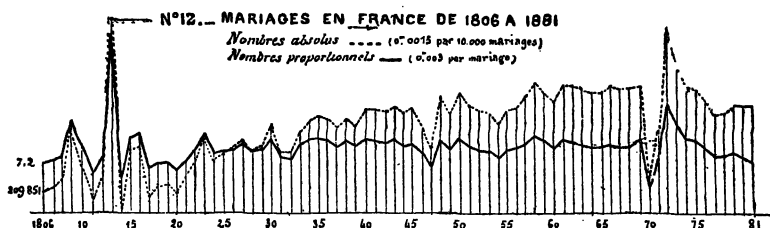
La mortalité infantile est annuellement de 140,000 à 150,000. Si l'on parvenait à la ramener au taux des départements de l'Allier, de la Charente et de la Creuse, pour lesquels elle n'excède pas 10 p. 100 des naissances, ou à celui de la Norvège (10.74 p. 100), elle se réduirait à 90,000, ce qui constituerait une économie annuelle de 50,000 à 60,000 enfants.

D'après le D^r Brochard, cette économie est facile à réaliser : il suffit de le vouloir. S'il en est ainsi, ces décès supplémentaires engagent hautement la responsabilité de la société, qui ne fait pas ce qu'elle doit pour les éviter. Par notre incurie, nous sommes les complices et les pourvoyeurs de la mort, à laquelle nous laissons cette proie, au lieu de la lui disputer. Quand donc, d'un bout à l'autre de la France, les femmes se ligueraient-elles dans une sainte croisade pour protester « contre ce massacre des innocents », qui appauvrit encore notre sève déjà si pauvre ?

Le législateur commence à s'occuper de cette grave question : un projet de loi déposé et préparé avec une infatigable ardeur par M. Roussel est en ce moment à l'étude devant le Sénat pour les enfants abandonnés. Ce sont là des mesures fécondes et qui mériteront au Parlement la reconnaissance du pays.

IV. — MARIAGES.

Après les décès, étudions les mariages, dont le diagramme suivant figure les nombres annuels de 1806 à 1881.

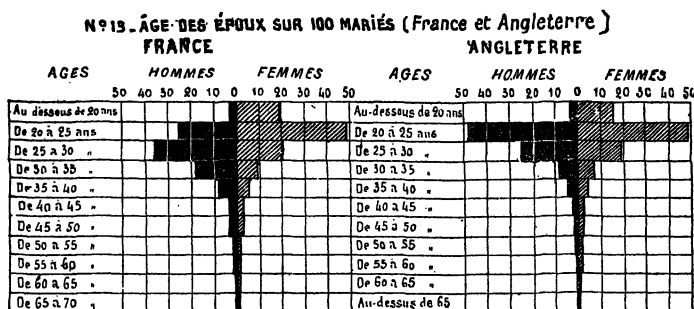


Notre nuptialité moyenne est d'environ 8 mariages par 1,000 habitants. C'est à peu près celle de l'Europe. Il n'y a donc, sous ce rapport, non plus que sous celui de la mortalité, rien d'anormal dans notre situation.

Les deux diagrammes ci-après présentent les âges des époux sur 100 mariés en France et en Angleterre.

(1) M. Gustave Rivet vient de soumettre à la Chambre des députés une proposition dans le même sens, qui a reçu de la presse un accueil du meilleur augure. (Voir l'intéressante discussion qui a eu lieu sur ce sujet devant la *Société d'Économie politique*, séance du 5 décembre 1882; *Journal des Économistes*, décembre 1882, p. 473 à 482.)

En France, les $\frac{9}{10}$ des hommes se marient entre 20 et 35 ans, et les $\frac{9}{10}$ des femmes avant 30 ans.

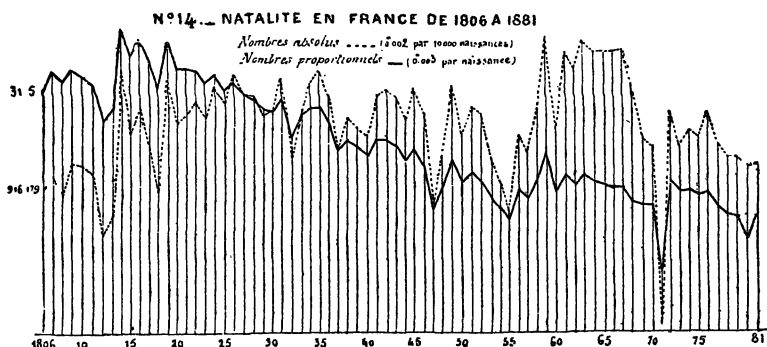


En Angleterre, les hommes se marient plus tôt, et les femmes un peu plus tard.

V. — NAISSANCES.

Nous abordons le troisième facteur de la population : c'est celui qui nous réserve les constatations les plus affligeantes et qui donne, à vrai dire, la clef de notre situation.

La natalité pendant ce siècle est exprimée ci-après à l'aide d'un diagramme parallèle à celui que l'on a vu plus haut pour la mortalité, et qui consacre de même une courbe aux chiffres absolus, et une autre aux chiffres proportionnels.



Partis de 920,000 naissances en 1805, nous retrouvons ce même chiffre 75 ans après, en 1880, bien que la population dans l'intervalle se soit accrue de 8 millions.

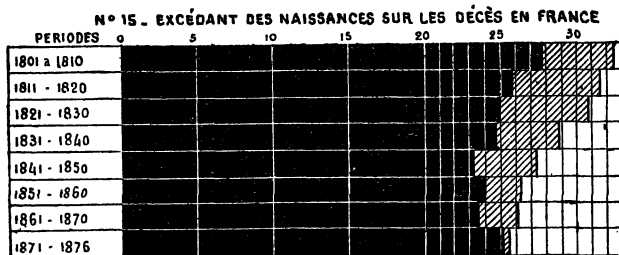
La courbe des rapports montre cette décroissance continue de la fécondité française, qui est tombée de 34 à 25 p. 1,000.

Quoique décidé à contenir toutes les réflexions latérales à mon sujet, je ne puis cependant résister à celles que suggère la chute des naissances après 1870.

Parmi les victimes de nos désastres, tous ceux qui étaient arrivés à l'âge d'adulte ont été perdus pour le mariage. De là une dépression immédiate de la natalité. Dans 15 à 20 ans, quand les enfants nés depuis la guerre seront à leur tour devenus pères de famille, tous ceux qui manquent aujourd'hui à notre contingent, et dont nos malheurs ont supprimé la naissance, amèneront un vide correspondant dans la natalité de cette époque. La courbe des naissances subira donc une nouvelle dépression vers 1900 et ainsi de proche en proche le même phénomène se repro-

duira comme une sorte d'onde de marée, à des intervalles périodiques, déterminés par le temps qui s'écoule entre la naissance et l'âge moyen de la paternité. C'est cette période que l'on a justement appelée « le cycle démographique ». Elle marque le retour de ces influences déjà lointaines, qui ont pu être effacées de la mémoire des hommes, mais qui sont implacablement retenues par les faits.

Si, dans cent ans, quelque démographe établit pour le xx^e siècle le diagramme qu'on a vu pour le xix^e siècle, on y lira, écrits en caractères apparents, l'histoire de nos désastres contemporains, et la solidarité des générations successives. Un malheur national, une fois accompli, subsiste à jamais avec ses conséquences. Comme une pierre lancée dans un bassin, il produit une série d'ondes concentriques qui s'éloignent en grandissant. A un moment quelconque, les faits que l'on constate sont la résultante des causes contemporaines, mais aussi celle de tous ces mouvements, de toutes ces ondes, qui s'entre-croisent, se renforcent ou s'atténuent, se combinent en un mot de mille façons et qui, par les répercussions les plus délicates et souvent les plus inaperçues, transmettent l'influence et le poids du passé aux hommes et aux choses du présent.



L'excédent de la natalité sur la mortalité va sans cesse en décroissant dans notre pays, comme le montre d'une manière saisissante le diagramme qui précède, où les décès sont figurés par des teintes noires, et l'excédent des naissances par des surfaces grises, qui se rétrécissent de plus en plus, comme « la peau de chagrin » du roman de Balzac.

Pendant que notre fécondité se tarit, celle des autres nations garde sa vigueur. C'est ce qu'exprime un autre diagramme dressé à la même échelle que le précédent et d'après les mêmes conventions.

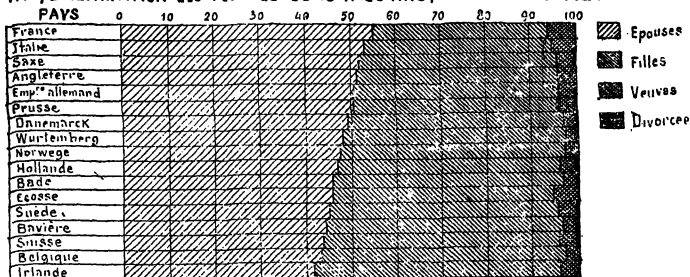


Ce diagramme, où nous occupons le dernier rang, même après l'Irlande, est l'un des plus intéressants, mais aussi l'un des plus affligeants de la série.

Nous commençons maintenant à apercevoir la cause qui ralentit l'essor de la population française : c'est la stérilité des mariages. Des diagrammes spéciaux vont la mettre hors de doute.

Ce ne sont pas les femmes mariées qui font défaut en France : elles sont, au

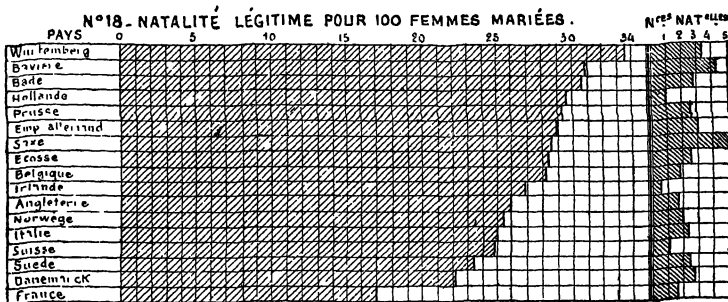
N° 17.- RÉPARTITION DES FEMMES DE 15 À 50 ANS, PAR ÉTAT CIVIL.



contraire, plus nombreuses que dans tous les autres pays, ainsi qu'on le voit dans ce premier diagramme, qui montre que sur 100 femmes de 15 à 50 ans, la France compte 55 épouses, pendant que l'Angleterre n'en a que 52, l'Allemagne 51 et la Belgique 44.

Mais cette supériorité du nombre ne fait que rendre plus grave l'infériorité de nos naissances.

Un second diagramme compare en effet la natalité légitime des divers peuples par 100 femmes mariées. Pendant qu'elle est de 29 en Prusse et de 26 en Angleterre, elle tombe à 17 dans notre pays.



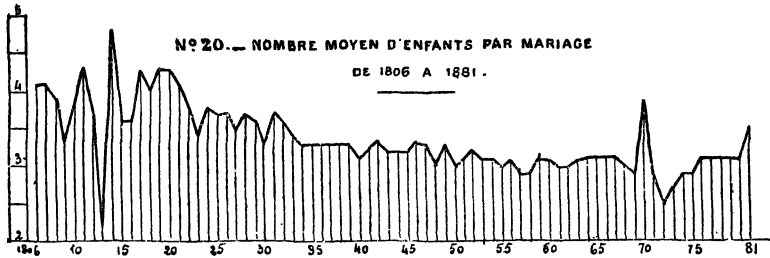
Enfin, en refaisant le même calcul pour toutes les naissances légitimes et naturelles, et en établissant leur rapport pour 100 femmes mariées ou non de 15 à

N° 19.- NATALITÉ POUR 100 FEMMES DE 15 À 50 ANS.



50 ans, on obtient un troisième diagramme, dont la Hongrie tient la tête et la France, encore et toujours, le dernier rang.

Si nous avons aujourd'hui le même nombre d'enfants qu'il y a 75 ans, bien que la population se soit accrue de près de 9 millions, c'est que nos familles sont moins fécondes. Le nombre moyen des naissances par mariage est tombé dans ce siècle de 4 à 3 (1), et a toujours été en déclinant, ainsi que le figure le diagramme ci-après. Comme l'on compte en France un contingent annuel de 250,000 à 300,000 mariages, chacun d'eux nous fait tort d'un enfant, soit par an de 140,000 à 150,000 garçons, qui nous donneraient à 20 ans, 80,000 à 90,000 adultes en état de porter les armes.



Si nos femmes avaient la fécondité des Allemandes, la France aurait par an un effectif supplémentaire de 500,000 à 600,000 enfants, soit de 150,000 conscrits à 20 ans.

Cette stérilité nous affaiblit vis-à-vis de nos voisins ; mais, par une triste et bien insuffisante compensation, elle est pour nous la cause d'un enrichissement au moins momentané.

Un pays peut, en effet, opter dans une certaine mesure entre le capital humain et le capital fixe. Élever des enfants est une charge onéreuse. Avant qu'ils rapportent, ils coûtent de gros sacrifices.

Sur 100 enfants qui naissent, il en meurt une trentaine qui sont emportés sans avoir rendu aucun service à la société. Les autres, au moment où ils arrivent à l'âge adulte, ont coûté jusque-là beaucoup plus qu'ils n'ont rapporté. Ils représentent une force prête à agir, mais qu'il a fallu créer à grands frais et discipliner par l'éducation. « En France, dit le docteur Bertillon, — qui a cherché à mettre des chiffres sur ces considérations pourtant si rebelles à une mesure précise, — nous transformons une partie de notre abondance en épargne. Voilà pourquoi notre natalité est si restreinte et nos capitaux si abondants. » Évaluant le coût d'un adulte de 20 ans à 4,000 fr., il trouve que la fécondité de l'Allemagne lui coûte tous les ans 1,200 millions que nous économise notre stérilité.

Funeste et ruineuse économie, qui gaspille l'avenir au profit du présent, comme le serait celle du cultivateur qui sacrifierait la moisson pour épargner la semence. Une nation ne peut pas se soustraire à ses devoirs avec plus d'impunité que les individus. Si elle obtient un soulagement immédiat en secouant les charges que le devoir implique, la justice immanente veut que cet égoïsme et cette imprévoyance se paient tôt ou tard avec usure.

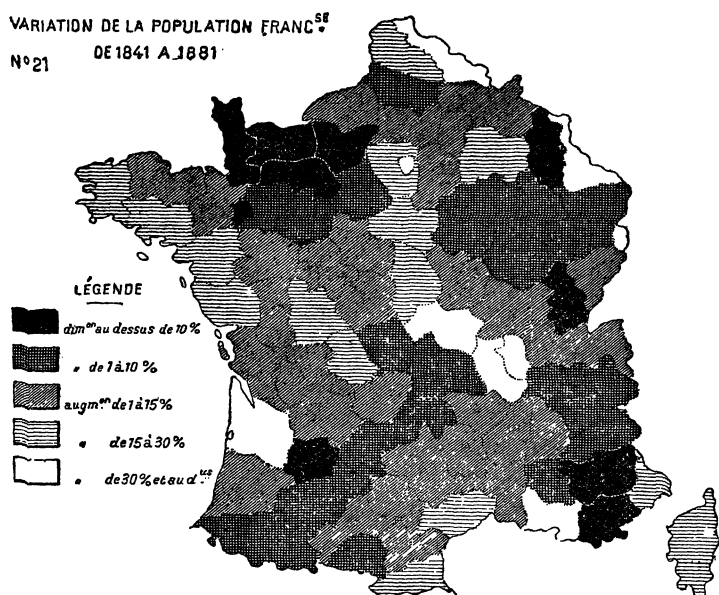
(1) Un calcul simple démontre qu'au-dessous de 3 enfants par mariage, une population ne peut pas s'accroître.

VI. — INFLUENCE DU MILIEU GÉOGRAPHIQUE SUR LA NATALITÉ.

L'analyse des différents facteurs de la population nous a amenés à constater que notre situation actuelle était imputable, non pas à l'excédent de la mortalité ou à l'insuffisance des mariages, mais au déficit de nos naissances. Poursuivons cette analyse et, au lieu d'envisager la France en bloc et dans son ensemble, comme nous l'avons fait jusqu'ici, cherchons à dégager l'influence du milieu géographique sur la natalité.

Du moment où la géographie intervient, le diagramme doit faire place au « cartogramme ».

Celui qui est inséré ci-dessous exprime la variation de la population par département de 1841 à 1881.



Les trois teintes claires indiquent les départements en voie de progression. Ils sont au nombre de 57 et comprennent surtout les agglomérations urbaines, les centres industriels.

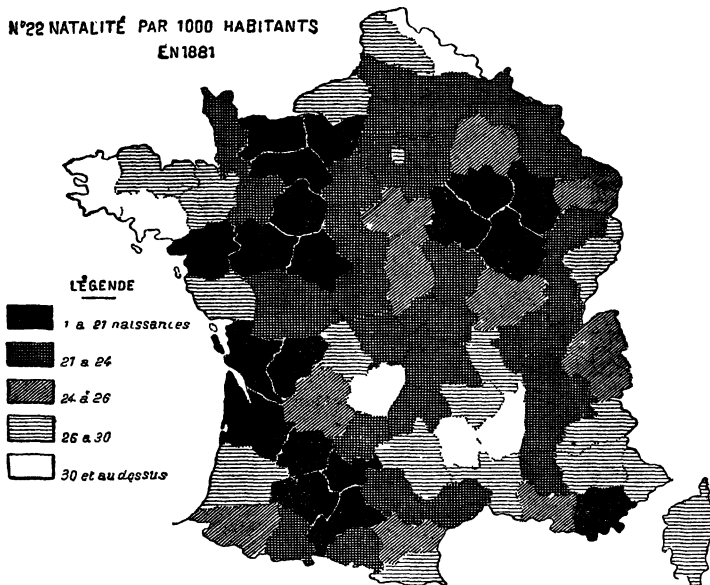
Quant aux 30 départements en voie de réduction, ils sont désignés par les deux teintes les plus foncées, et peuvent se décomposer en quatre groupes : normand, garonnais, franc-comtois et alpin.

Un troisième cartogramme différencie la natalité par département.

Dans la Bretagne, elle est de 31 et 34 naissances par 1,000 habitants, tandis qu'elle tombe en Normandie à 20 et même à 18.

Comment ne pas être frappé du contraste que présente la stérilité actuelle de la Normandie avec la magnifique expansion de ses rejetons au Canada ! Ils étaient 60,000 en 1763, lorsque Louis XV céda aux Anglais ces « quelques arpents de neige ». Aujourd'hui, « la population franco-canadienne compte 1,500,000 âmes, et

l'on estime à plus de 500,000 le nombre des Canadiens français établis aux États-Unis, principalement dans la Nouvelle-Angleterre (1) ».



Ce contraste amène à se demander si la sève des rejets transplantés au Canada y est devenue plus vigoureuse que celle du vieux tronc normand, ou si elle n'a pas puisé dans les institutions canadiennes une vigueur que lui refusaient les institutions de la métropole.

Cette question se rattache à celle de l'influence des lois civiles, dont mon sujet m'amènera forcément à dire quelques mots tout à l'heure. Mais, avant de l'aborder, il faut, pour compléter, dans le cadre très exigü dont je dispose, ce qui concerne l'étude des milieux géographiques, examiner rapidement l'influence des villes sur la population.

VII. — INFLUENCE DES GRANDES VILLES.

La formation des agglomérations urbaines est un des faits les plus caractéristiques de notre temps, et s'explique par des causes multiples dont je ne puis entreprendre ici l'examen. Je me borne donc à en donner la mesure pour notre pays.

La population rurale (2), qui représentait en 1846 les trois quarts de la population totale, n'en fait plus aujourd'hui que les deux tiers, ayant ainsi perdu, dans cette période, près de quatre millions d'habitants, qui ont quitté les champs pour les villes.

Dans l'intervalle des deux derniers recensements, de 1876 à 1881, pendant que la population totale gagnait 766,260 habitants, les 28 villes au-dessus de 50,000 âmes en gagnaient 501,239, ne laissant pour le reste de la France qu'un accroissement de 265,021.

N°23 - POPULATION URBAINE et RURALE.

POPULATION URBAINE		POPULATION RURALE	
756	743	787	711
895	659	676	658
POPULATION TOTALE		POPULATION TOTALE	
1,541	1,486	1,463	1,379
1,541	1,486	1,463	1,379
1846	1851	1856	1861
1866	1871	1876	1881

(1) *Lettres sur les États-Unis et le Canada*, par M. de Molinari, p. 122.

(2) On appelle, comme on sait, population « urbaine » celle des communes dont la population agglomérée dépasse 2,000 habitants. Le reste constitue la population « rurale ».

Dans cette augmentation quinquennale, les étrangers figurent pour environ 200,000. Ils étaient en 1876 au nombre de 801,734 et l'on en a compté 1,004,110 en 1881, ce qui fait un étranger par 37 habitants.

C'est surtout à Paris que se déverse ce courant intense d'émigration qui va des campagnes aux cités. Dans les 50 dernières années, sa population est passée de 861,436 à 2,269,023 âmes, et sa densité de 11,000 à 29,000 habitants par kilomètre carré. Comme on en compte en moyenne 67 pour toute la France, on voit que la densité parisienne équivaut à 437 fois celle du reste du pays. Si toute la France était peuplée comme Paris, la population française serait égale à 15 milliards, c'est-à-dire dix fois celle du globe tout entier.

Chicago en 50 ans s'est accrue de 500,000 âmes. Paris a marché trois fois plus vite dans le même laps de temps. Son croît annuel qui, de 1872 à 1876, était de 30,445 habitants, s'est élevé, de 1876 à 1881, à 56,053, c'est-à-dire à la population d'une de nos grandes villes, telles que Brest, Nîmes, Orléans, Tours, Montpellier, qui se viderait tous les ans au profit de la capitale (1). Cela rappelle presque ces exodes du moyen âge, où des peuplades tout entières se mettaient en marche pour occuper des terres plus fertiles. Seulement ici, ce sont surtout les adultes qui envahissent Paris pour y chercher fortune.

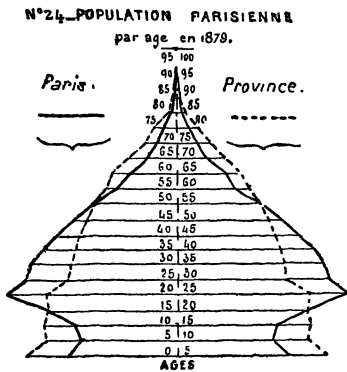
Ce qui le prouve, c'est la composition de la population parisienne, soit par provenance, soit par âge.

En effet, sur 100 de ses habitants, elle en compte seulement 36 nés dans le département de la Seine. Le reste est né en province (57 p. 100) et à l'étranger (7 p. 100).

Ce dernier chiffre de 7 p. 100 correspond à 164,038 étrangers (dont 31,090 Allemands, ou 12,066 de plus qu'en 1876). C'est un étranger sur 13 habitants ou 3 fois plus que pour l'ensemble de la France.

On se souvient de l'émotion qu'éprouva un jour Paris, parce que certain document officiel avait, assez cavalièrement peut-être, traité sa population de « nomade ». Cette épithète n'a pourtant rien que de très justifié, et l'on pourrait même y ajouter celle de « cosmopolite ».

Quant à la composition par âge, elle n'est pas moins instructive. Elle donne à la



pyramide parisienne une conformation toute spéciale, que représente le diagramme ci-contre, où elle est tracée par un trait plein, tandis qu'à titre de comparaison, la pyramide de la province est tracée en trait pointillé.

Au seul aspect de ce dessin, on constate les particularités caractéristiques de la population parisienne, avec son nombre très faible d'enfants et de vieillards, et sa proportion excessive d'adultes; on sent qu'on est en présence d'une anomalie démographique; que la grande ville n'est pas en équilibre et ne se soutient que grâce à l'apport

continu d'éléments sans cesse empruntés au dehors.

Cette composition exceptionnelle fausserait, si l'on n'y prenait garde, les juge-

(1) « Le croît spontané de la ville de Paris est très faible, et le croît constaté est presque uniquement dû à l'excès de l'immigration sur l'émigration. » (*Annuaire de la ville de Paris pour 1881*, p. 184.)

ments qu'on serait tenté de porter sur les grands faits qui définissent le mouvement de la population parisienne.

Ainsi, il est clair qu'on ne peut sans erreur comparer les chiffres des naissances, des mariages et des décès, à ceux d'une population normale, qui contiendrait plus d'enfants et moins d'adultes. La faible mortalité parisienne n'est donc qu'une sorte de « trompe-l'œil » statistique ; elle tient en partie à ce que les âges particulièrement fragiles et tributaires de la mort — l'enfance et la vieillesse — ne sont que très faiblement représentés à Paris.

Si l'on tient compte de cette circonstance spéciale, on reconnaît, au contraire, « que la mortalité générale des Parisiens, quoique un peu inférieure à celle des autres Français, est notablement supérieure pour les survivants de chaque âge (1). Il en est de même pour la natalité et la nuptialité (2) ; car si peu féconds et si peu portés au mariage que soient les adultes, ils le sont nécessairement plus que des enfants et des vieillards (3). »

La plupart des immigrants dont le flot envahit Paris sont des gens sans ressources, qui vont s'entasser dans les garnis. C'est là que loge plus du dixième de la population parisienne (243,564), dans des conditions d'une effroyable insalubrité. En cinq ans, la clientèle de ces garnis s'est augmentée de 100,000 pensionnaires.

Aussi Paris devient-il de plus en plus insalubre, et les épidémies y font-elles plus de ravages qu'autrefois. Le taux des décès typhoïdiques s'élève constamment et a triplé depuis 1865. « La mortalité de Paris s'est accrue d'un cinquième depuis dix ans, par suite de l'augmentation progressive du nombre des décès dus aux maladies infectieuses, et en partie à la fièvre typhoïde (4). » La capitale sert de refuge à toutes les misères du dehors, qui tombent à la charge de l'assistance publique. Les communes se débarrassent à son profit de leurs misérables, de leurs filles enceintes, en payant même au besoin leur voyage pour les y exporter. Ainsi s'accroît chaque jour cet immense foyer de souffrances, de misères et de vices, qui aggrave les crises comme les épidémies, consomme de nombreuses existences, et prépare un aliment à toutes les agitations des esprits et de la rue. Une bonne loi sur les récidivistes sera un premier bienfait pour purger cet exutoire. Mais elle devrait être complétée par une autre loi « sur le domicile de secours ». La loi du 24 vendémiaire an II, qui régit la matière, est incomplète et inappliquée. Autour de nous, la Suisse, la Belgique, l'Angleterre, les pays du Nord, ont des législations qui, avec des variétés de détail, s'accordent sur le principe de protéger les capitales contre l'invasion des indigents provinciaux et étrangers. Ce sont là des précédents dont nous pourrions utilement nous inspirer.

Ce qui prouve bien que la mortalité est en partie une question de misère et de salubrité, c'est la relation étroite qu'elle présente avec le bas prix des loyers. Les deux cartogrammes ci-après établissent ce rapport d'une façon très expressive.

Le premier figure la mortalité ; l'autre, la proportion des locaux au-dessous de

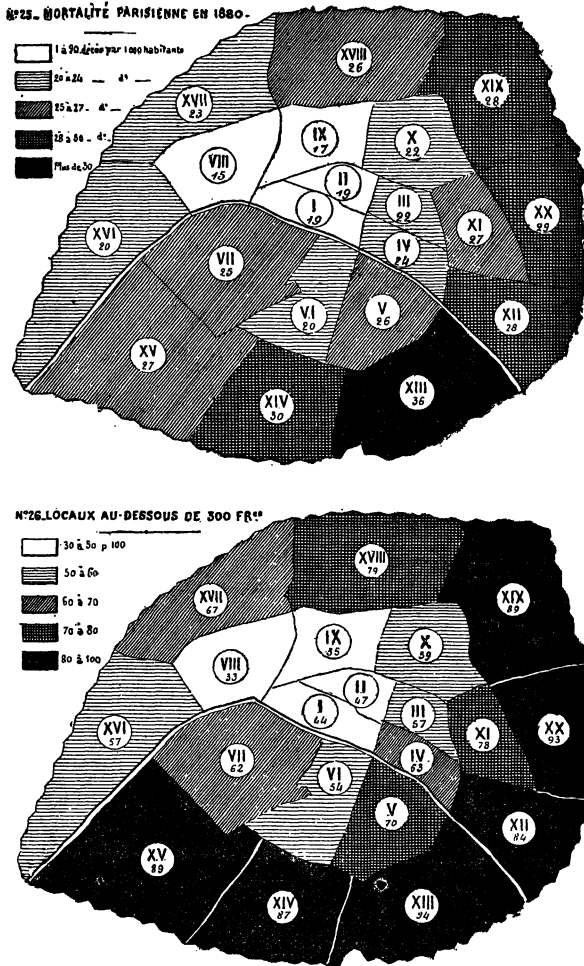
(1) En appliquant à Paris le taux de la mortalité de la France par âge, le Dr Bertillon a trouvé, pour la période 1874-1878, un excédent moyen annuel de 11,000 décès parisiens. La mortalité à Paris serait d'environ $\frac{1}{3}$ supérieure à celle de la province.

(2) On compte à Paris environ 80,000 ménages irréguliers.

(3) *Annuaire de la ville de Paris pour 1881*, p. 154-155.

(4) Conclusions de l'Académie de médecine votées après longue discussion sur le rapport de M. Rochard (juin 1883).

300 fr. Ils sont presque superposables, de sorte que les deux faits sont pour ainsi dire concomitants.



C'est ce qui élève la question des logements à la hauteur d'un intérêt social. Assainir la maison, c'est sauver les existences que fauche le taudis. Si toute la mortalité parisienne était aussi faible que celle du VII^e arrondissement (1), il mourrait par an à Paris, 22,000 personnes de moins qu'aujourd'hui. Tel est le tribut que prélèvent sur la population la misère et la mauvaise installation des logements. Ce sont là de véritables hécatombes, et nul n'a le droit de rester indifférent devant de pareilles révélations.

Celles qui concernent la mortalité de l'enfance ne sont pas moins saisissantes. L'on a vu plus haut que la mortalité des enfants naturels est deux fois plus forte que celle des enfants légitimes. Or, tandis que pour toute la France, la moyenne des naissances naturelles est de 7 p. 100, elle est quadruple à Paris où elle atteint le

(1) En 1880, l'on a compté pour 1,000 habitants :

Dans le VII ^e arrondissement,	15 décès.
Dans le XIII ^e arrondissement,	36 —
En moyenne. . .	25 —

chiffre de 27 p. 100 ; sur quatre enfants qui naissent à Paris, on trouve en moyenne un bâtard.

La mortalité des petits Parisiens est affligeante ; ils vont, suivant un mot populaire, « paver » les cimetières des campagnes, où on les envoie en nourrice. Il n'en subsiste plus que la moitié environ vers la deuxième année, lorsque tout ce qui n'est pas mort est rentré à Paris (1).

Quant au chiffre des naissances, le taux en est sensiblement égal à la moyenne pour toute la France, — ce qui constitue un véritable déficit eu égard à la proportion exceptionnelle des adultes, comme on l'a vu plus haut. Mais cette natalité se répartit de la façon la plus significative entre les arrondissements : ici, s'accroissant avec la misère ; là, se réduisant avec l'aisance. Ainsi, elle est de 20 sur 1,000 habitants pour les 1^{er}, 2^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements, tandis qu'elle s'élève à 28 pour les arrondissements pauvres, portant les n^{os} 13, 14, 15, 19 et 20.

Ce n'est pas là un fait seulement personnel et local : c'est une loi générale, sur laquelle il convient de s'arrêter un instant.

Dans ses belles études sur « la vie et les salaires à Paris », M. Othenin d'Haussonville propose de l'ériger en axiome : « C'est, dit-il, l'aisance qui est stérile ; et c'est la misère qui est féconde. » Et il ajoute : « Qu'il faille s'affliger de cette stérilité, j'en suis tout à fait d'avis. Mais faut-il se réjouir de cette fécondité ? J'avoue n'en avoir pas le courage pour en avoir vu trop souvent de mes yeux les déplorable conséquences (2). »

Non, ce n'est pas la fécondité de l'indigence qui peut rassurer ceux qu'afflige l'état stationnaire de notre population. Leur idéal n'est pas de voir pulluler, dans les bouges si bien décrits par M. d'Haussonville, de nombreux enfants décimés de bonne heure, et s'ils survivent, voués, pour ainsi dire, au ruisseau par le triste héritage des misères physiques et morales dont le fardeau pèse sur eux.

Mais on ne saurait non plus admettre que l'on fasse de la paternité un luxe à l'usage exclusif des classes riches. Outre qu'un pareil système serait assez mal accueilli par une démocratie fière et ombrageuse, il a le tort de ne voir dans chaque nouvel enfant qu'une charge, de faire abstraction de ses facultés productrices, et de méconnaître les ressources que sauront un jour créer son intelligence et ses bras. Même dans les situations les plus modestes, les familles nombreuses sont bénies, si les parents ont la dignité de leur rôle et en comprennent les devoirs. Que de rejetons vigoureux et florissants ont été fournis par les souches les plus vulgaires ! que d'utiles et de grands serviteurs du pays sortent des rangs les plus humbles ! quelle perte de force et de richesses morales, si les familles riches avaient eu seules le privilège de la fécondité (3) !

Sans vouloir reprendre ici, après les maîtres de l'économie politique, la réfutation de ces doctrines aujourd'hui généralement condamnées, je ne peux m'empêcher de faire remarquer que les conseils de Malthus et de son école visaient principale-

(1) Naissances en 1881	60,856
Nombre d'enfants de moins de 1 an	25,637
— de 1 an accompli	28,390
— de 2 ans accomplis	31,715

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1883, p. 814.

(3) Voir à ce sujet les belles études de M. Charles de Ribbe, et notamment son *Histoire d'une famille au seizième siècle*.

ment les classes pauvres, qui, dans la pratique, n'en ont nul souci. Comme le dit M. Baudrillart, « elles ont autant d'enfants qu'il plaît à la nature de leur en donner et qui deviennent ensuite ce qu'ils peuvent (1). ». Les familles les plus misérables et les plus imprévoyantes sont aussi les plus prolifiques. A côté d'elles, les riches, auxquels Malthus ne songeait guère, s'appliquent son *moral restreint*. Déduisez les agglomérations ouvrières, et çà et là quelques provinces rurales attardées qui s'obstinent à la fécondité comme la Bretagne, et vous verrez ce qu'il restera d'enfants pour les classes dirigeantes : à peine deux par mariage. C'est du malthusianisme à rebours, qui fait reposer le recrutement de notre population sur la sélection des types inférieurs.

Ainsi, au point de vue des divers facteurs qui régissent le mouvement de la population, l'influence des grandes villes n'est pas bonne. Il faut donc modérer par tous les moyens possibles la violence du courant qui s'y déverse, ou du moins se garder de le précipiter encore par des mesures artificielles, telles que l'exagération des grands travaux publics, l'abondance des secours, la concentration des écoles supérieures, des hospices, des casernes, des manufactures de l'État et des ateliers de chemins de fer, les facilités fiscales données à l'industrie [par exemple la faculté d'entrepôt et d'abonnement] (2).

Il y a là toute une série d'études, dont on pourrait tracer le programme, en s'attachant à examiner et à tempérer, par une solution appropriée à chacune d'elles, les principales causes artificielles qui concourent à l'invasion des villes et à la désertion des campagnes.

Si les cités ne sont pas favorables à l'essor de la population, il en est de même pour les grandes agglomérations industrielles. « L'ouvrière » y remplace la mère de famille. L'enfant mal soigné meurt. Ainsi la mortalité infantile s'élève à 27 p. 100 dans la Seine-Inférieure, à 26 p. 100 dans l'Eure. Elle est de 24 p. 100 dans l'Ardeche, où le travail de la soie emploie 15,000 femmes.

Mais ces faits douloureux n'ont rien de fatal. On peut les conjurer avec l'application de ce « patronage », dont on retrouve partout la nécessité dès qu'on touche aux problèmes sociaux de l'industrie. C'est ce que prouve l'honorable initiative prise à Mulhouse par M. Dollfus. Après leur accouchement, les ouvrières reçoivent des allocations qui leur permettent d'allaiter trois mois leur enfant avant de rentrer à l'usine. Par suite de cette mesure, la mortalité infantile, qui atteignait dans certains cas jusqu'à 55 et même 70 p. 100, est tombée à son taux normal de 15 p. 100.

De telles dispositions sont assurément excellentes ; mais de toutes les solutions, la plus féconde est celle qui laisserait la femme au foyer pour y remplir son rôle bienfaisant de mère et d'épouse, et pour y fortifier la famille, dont son absence rompt le faisceau (3).

(1) *État moral des populations de la Picardie.*

(2) M. Cliffe Leslie et, après lui, M. Paul Leroy-Beaulieu ont dénoncé les conséquences de ces facilités fiscales sur l'accroissement des villes. (*Répartition des richesses*, p. 199.)

(3) « Aux environs de Caen, de Bayeux, de Cherbourg, la fabrication des dentelles s'exerce par les mains des femmes et des jeunes gens et n'occupe pas moins de 70,000 personnes. Elle retient les femmes au foyer. Les enfants y trouvent de bonne heure à s'occuper, le paysan ne craint pas, comme ailleurs, de voir s'accroître sa famille. » (M. Baudrillart, *Rapport sur la condition des populations agricoles en Normandie.*) C'est surtout l'alliance des travaux agricoles et manufacturiers qui assure la stabilité et le bien-être des familles ouvrières.

Forcé de me hâter, je m'en tiens à ces indications sommaires sur l'influence des milieux, et je passe à celle des lois civiles.

VIII. — INFLUENCE DES LOIS CIVILES.

Nos lois fiscales ne sont pas favorables à la population, et semblent plutôt faites pour combattre la natalité que pour l'encourager. Les taxes des octrois pèsent d'autant plus sur un ménage qu'il est plus chargé d'enfants. Quant aux contributions directes, elles sont réparties entre les départements d'après leur population, de sorte que la Bretagne, par exemple, expie sa fécondité par un supplément d'impôts.

On a proposé de modifier cette attitude de la loi fiscale et de lui faire accorder au contraire des faveurs aux familles nombreuses, sous forme de dégrèvements, de primes ou de bourses scolaires, en même temps qu'on atteindrait le célibat par des taxes spéciales (1).

Cette dernière partie de la proposition peut se réclamer de la loi pappienne, qui déshéritait les célibataires, et dont l'effet, dit Plutarque, était que les « Romains se mariaient, non pour avoir des héritiers, mais pour être héritiers eux-mêmes ».

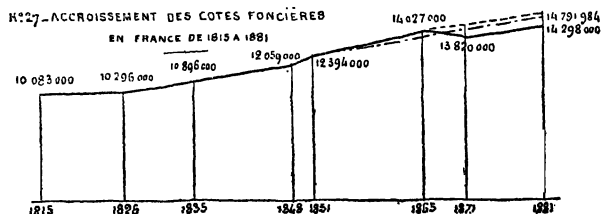
Elle peut également invoquer notre législation révolutionnaire. L'article 26 du décret du 13 janvier 1791 place les célibataires dans la classe supérieure à celle de leur loyer. Le décret du 20 février 1793 réduit de moitié le secours à leur accorder en cas de sinistre ou fléaux publics. La loi du 7 thermidor an II majore d'un quart les contributions des célibataires au-dessus de trente ans. La loi du 3 nivôse an VIII surélève de moitié la valeur imposable de leurs loyers.

Mais ce n'est pas, nous l'avons vu, l'insuffisance des mariages qui est la cause du mal. On peut donc se dispenser de ressusciter la loi pappienne et de tourmenter le célibat.

J'attribuerais plus d'efficacité aux détaxes et aux primes en faveur des familles nombreuses, bien qu'on soit obligé de reconnaître qu'elles encourageraient surtout la fécondité des classes pauvres, déjà fécondes, et ne porteraient nul remède à la stérilité actuelle des classes aisées (2).

Pour conjurer cette dernière, il faut remonter à sa cause, qui se trouve en partie dans nos lois de succession.

On sait avec quelle rapidité s'est accrue, sous leur action, la division de la propriété dans notre pays. Le diagramme ci-dessous indique l'augmentation des cotes



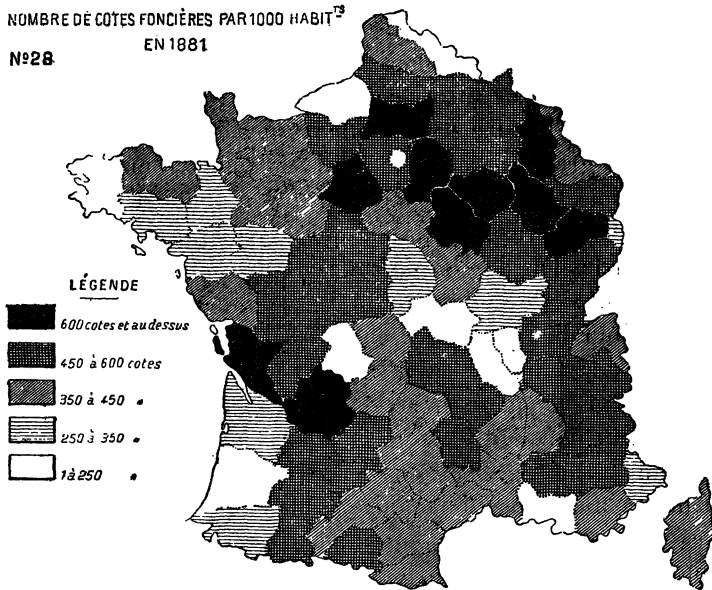
(1) Voir les propositions de loi déposées récemment à la Chambre des députés par MM. Pieyre et Vacher, cette dernière précédée d'un remarquable exposé des motifs.

(2) Une loi du 29 nivôse an XIII donne le droit à tout père de famille de sept enfants vivants d'en désigner un parmi les mâles, qui, arrivé à l'âge de dix ans révolus, sera élevé aux frais de l'État dans un lycée, ou une école d'arts et métiers.

foncières, dont le nombre s'élevait, en 1881, à 14,298,008, et correspond à une moyenne de 3 hect. 50 par cote ou de 40 ares par parcelle.

D'après le docteur Bertillon, dans les départements où la propriété est très divisée (1), la natalité est généralement moindre. Ceux où elle est moins divisée donnent plus de naissances (2).

On peut vérifier cette affirmation en étudiant le cartogramme ci-dessous, qui figure pour chaque département sa proportion de cotes foncières par 1,000 habitants. Si on le compare aux deux cartogrammes analogues insérés plus haut (p. 447 et 448), et qui se rapportent, l'un (n° 21) à la natalité, et l'autre (n° 22) à l'accroissement de la population de 1841 à 1881, on constate une concordance



assez générale entre ces divers dessins : la Bretagne est un peu morcelée et prolifique ; l'Est, la Normandie et le Midi présentent les caractères inverses.

La plupart des économistes s'accordent sur l'explication de cette faible natalité.

« C'est, dit M. Jacques Bertillon, l'aisance qui restreint la natalité. L'individu qui possède quelque chose, calcule sur ses doigts le nombre de ses enfants (3). »

D'après M. le docteur Vacher, « comme la loi ne permet plus de faire de cadets, on tourne la loi en supprimant les cadets : c'est là la cause la plus active du mal qui tient en échec notre population française. — Personne, ajoute-t-il, n'avait prévu cet effet du morcellement de la propriété sur notre population. » Tous ceux, au contraire, qui ont suivi les travaux de l'illustre auteur de la *Réforme sociale* et de son école, savent de quelles clartés vraiment prophétiques ses recherches ont éclairé cette grande question.

« En Normandie, dit M. Baudrillart dans ses belles études sur l'*État moral et*

(1) Voir une intéressante étude sur la *Division de la propriété*, par M. Gimel. (*Journal de la Société de statistique*, numéro de juin 1883, p. 213-250.)

(2) Nombre des naissances et des propriétaires pour 1,000 habitants :

Départements comptant 285 propriétaires. . .	24 naissances.
— — — 177 — . . .	28 —

(3) *La Statistique humaine de la France*, p. 86.

matériel des populations agricoles, on est résolu à n'avoir pas d'enfants ou à en limiter le nombre..., parce que l'on veut assurer à un enfant unique ou au petit nombre de ceux qu'on a, une existence aisée. Ce qui préoccupe le paysan normand, c'est l'idée qu'après lui son bien sera morcelé ou aliéné... » En Picardie, mêmes constatations. « La vraie cause est morale et volontaire. Dans les classes riches ou seulement aisées, il y a parti pris de n'avoir pas plus d'un ou deux enfants...

M. Paul Leroy-Beaulieu a traité le même sujet avec sa vigueur ordinaire de touche : « On a voulu, dit-il, empêcher le bourgeois, comme le paysan, de faire ce qu'on appelait jadis un aîné, c'est-à-dire d'avantager un de ses enfants. On n'y a réussi qu'en partie. On peut toujours faire un aîné, en supprimant les cadets. C'est à ce beau résultat que s'ingénient une foule de familles françaises. Si des lois ont pour effet de pousser la plus grande partie de la population à n'avoir qu'un enfant par famille, il faut avouer que ces lois, pour sacro-saintes qu'on les tienne, non seulement outragent la morale, mais encore conspirent contre la grandeur nationale (1). »

Ne pouvant entamer d'une façon incidente la question des lois de succession, je n'ajouterai rien à ces graves paroles. Je ferai seulement remarquer que, dirigées contre la grande propriété (2), ces lois ont surtout ébranlé la situation du paysan et tari la sève de la famille rurale. En Amérique, la petite propriété est mise à l'abri du morcellement par les lois de l'*Homestead*; en Allemagne, le domaine aggloméré, le *Bauerhof*, vient aussi de conquérir sa législation spéciale, en 1874 pour le Hanovre, en 1882 pour la Westphalie; en Autriche, une campagne est entreprise dans ce sens (3). Pendant que ces pays, si divers par l'organisation et la forme du gouvernement, s'accordent pour préserver leurs fortes races de paysans contre l'émiettement du petit domaine agricole et pour maintenir ainsi la stabilité et la fécondité de la famille rurale, ces exemples resteraient-ils perdus pour notre pays? Nous qui touchons à tout, n'oserions-nous pas toucher à cette partie du Code, pour y apporter des améliorations au moins graduelles, si l'on n'ose pas aborder la réforme complète?

IX. — RÉSUMÉ.

Arrivé au terme de cette longue route, que nous venons de parcourir avec tant de hâte, je n'ai plus qu'à en rappeler les principales étapes.

La population de la France s'accroît avec une lenteur d'autant plus inquiétante que ses rivaux prennent autour d'elle un essor plus rapide. Notre influence proportionnelle va toujours en déclinant, et ce déclin aboutirait, dans un demi-siècle, à une véritable déchéance.

A en croire Voltaire, ces sortes de problèmes s'arrangent spontanément, et l'homme n'a rien de mieux à faire que de s'en remettre à la nature du soin de tout régler. « Il n'y eut, dit-il, que fort peu de chenilles dans mon canton l'année passée. Nous les tuâmes presque toutes. Dieu nous en a donné plus que de feuilles cette

(1) *Économiste français*, 13 mars 1880.

(2) « Établissez le Code civil à Naples; tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire en peu d'années, et il ne restera plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs... C'est ce qui m'a fait prêcher un Code civil et qui m'a porté à l'établir. » (Lettre du 5 juin 1806, de Napoléon 1^{er} au roi Joseph.)

(3) Voir dans la *Réforme sociale* une étude de M. Ardant sur « une ligue de paysans contre le partage forcé en Westphalie » (numéro du 15 mai 1883, p. 506-514), et dans ce même numéro la communication faite par M. Claudio Jannet à la *Société d'économie sociale* dans la séance du 22 mai dernier. (*Le Mouvement pour la réforme des lois de succession en Allemagne*.)

année. N'en est-il pas à peu près de même des autres animaux, et surtout de l'espèce humaine? La famine, la peste et la guerre, les deux sœurs venues de l'Arabie et de l'Amérique, détruisent tous les hommes dans un canton; on est tout étonné de le trouver peuplé cent ans après. »

Ne prenons pas cette boutade spirituelle plus au sérieux que sans doute Voltaire ne la prenait lui-même; mais disons avec Rousseau « qu'il n'est pire disette pour un État que celle des hommes », et avec Vauban que « la grandeur des rois se mesure au nombre de leurs sujets ».

Cette vérité commence à s'imposer même aux esprits et aux cœurs les plus légers. L'opinion publique sent confusément la gravité de ce « péril national », suivant le mot expressif que M. Frary a donné pour titre à son beau livre. On comprend qu'on ne peut pas se tirer d'affaire avec une pirouette et que le moment est venu d'aborder résolûment et de face ces redoutables problèmes.

Au point de vue purement démographique, l'état stationnaire de la population provient, pour partie, de notre mortalité infantile, mais surtout de notre faible natalité.

Si l'on veut remonter plus haut, jusqu'à l'étude infiniment complexe des causes, on trouve, au milieu de beaucoup d'autres influences, celles des grandes villes, de la débauche, des agglomérations ouvrières; on trouve encore celle de nos lois de succession et du *moral restraint* de Malthus, pratiqué non par les classes pauvres qui sont très prolifiques, mais par les classes aisées, qui sont systématiquement stériles.

Telles sont les questions vitales où peut s'exercer efficacement l'activité du législateur. On a dit, je le sais bien, qu'elles relevaient bien plus des mœurs que des lois, et l'on a réédité à cette occasion le vieil adage : *Quid leges sine moribus?* Mais, sans reprendre ici cette discussion, qui a rempli déjà tant de volumes et qui ne sera jamais vidée, l'action que les lois finissent par exercer à la longue sur les mœurs n'est-elle pas indéniable, et les lois de succession n'en fournissent-elles pas précisément un exemple tristement significatif?

Si l'on ne doit pas demander à la loi d'aider par une impulsion directe à l'essor de la population, ne peut-on pas du moins réclamer d'elle qu'elle n'y oppose pas des entraves inconscientes; qu'elle ne pousse pas à l'accroissement désordonné des grandes villes; qu'elle ne favorise pas l'écrasement de la petite industrie domestique; qu'elle n'assure pas l'impunité de la séduction; qu'elle veille sur les enfants abandonnés; qu'elle protège l'ouvrière, surtout celle qui est mère, et qu'elle encourage les efforts faits pour la retenir au foyer; enfin, qu'elle ne condamne pas le père de famille qui veut sauver son petit domaine du morcellement, aux calculs égoïstes et coupables de la stérilité systématique?

Le champ des réformes est donc immense. Je n'ai pas à en définir aujourd'hui les contours, encore moins les détails. Mon but dans ce travail a été de préciser le mal et de pousser un cri d'alarme : *caveant consules!* Heureusement, si le mal est grave, il peut être conjuré, ou du moins atténué, pourvu qu'on sache le vouloir. Le législateur n'est pas désarmé devant cette situation qui met en jeu l'avenir et la grandeur du pays. Il est assuré de faire œuvre patriotique et efficace, s'il s'inspire de ce principe qui devrait lui servir de boussole dans toutes les questions sociales: restaurer et recréer la famille, sans laquelle il n'est ni bonheur pour les individus, ni prospérité pour les États.